



Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

Gestion des équipements – saison 2022 / 2023

PV n° 2 de Novembre 2022

Président : Malbrand Guy

Présents : Mrs Patrice Héroult, Gilles Raveau, Patrice Billy, Dominique Giraud, Philippe Texier, Alain Lavergne

Excusés :

L'APPROBATION du PV de Septembre

Les propositions de classement transmises de la CDTIS 86 vers la CRTIS N-A deviennent définitives après l'aval de la CFTIS

RAPPEL IMPORTANT :

- La CRTIS rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée "zone de dégagement" en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)

- **Vérification obligatoire des fixations des filets sur les montants de buts**

En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

Le règlement 2021 est entré en application au 01/07/2021

Pour un changement de niveau de classement venant d'un T5 à T7, application du niveau T4 complet (Base : 105 x 68 + 2 x 20 HS + 8 HS + ensemble entièrement clos)

INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN GAZON NATUREL ou SYNTHETIQUE

1.2 CONFIRMATION DE CLASSEMENT

SAVIGNY L'EVESCAULT – STADE MUNICIPAL – NNI 862560101

Cette installation est classée en Niveau T6 jusqu'au 01/09/2022

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en T7 du 06/10/2022

✓ Visite du 17/09/2022 de Mr Texier

La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN

LIGUGE – STADE MAURICE GIRAULT 2 – NNI 861330102

Cette installation est classée en Niveau T7 jusqu'au

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en T7 du 06/10/2022

✓ Visite du 29/08/2022 de Mr Raveau

La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN

POITIERS – STADE DES TERRASSES – NNI 861940101

Cette installation est classée en Niveau T4 jusqu'au

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en T4 du 06/10/2022

✓ Visite du 17/09/2022 de Mrs Texier et Raveau

La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau T4 PN

POITIERS – STADE DES TERRASSES 2 – NNI 861940102

Cette installation est classée en Niveau T7 jusqu'au

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en T7 du 06/10/2022

✓ Visite du 17/09/2022 de Mrs Texier et Raveau

La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN

POITIERS – STADE DE LA BUGELLERIE – NNI 861940901

Cette installation est classée en Niveau T6 jusqu'au

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en T6 du 19/09/2022

✓ Visite du 13/09/2022 de Mrs Texier et Raveau

La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN

6. CLASSEMENTS DES ÉCLAIRAGES

6.2 CONFIRMATIONS DE CLASSEMENT

MONTMORILLON – STADE JEAN RANGER – NNI 861650101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 22/07/2022

La Commission prend connaissance de la demande de vérification de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

- L'imprimé de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 31/08/2022
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Lavergne en date du 31/08/2022
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 340 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,64
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,81

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4

DEMANDE D'AP

LA CHAPELLE VIVIERS – STADE MUNICIPAL – NNI 860590101

Cet éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 22/10/2023

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 04/07/2022 en vue de la rénovation d'un éclairage classé pour du LED, niveau E6 et des documents suivants :

1/ Plan d'implantation coté

2/ Une étude photométrique LED en date du 28/07/2022

- ✓ Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- ✓ Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 4m LT et 18m LB
- ✓ Hauteur minimum de feu : 18m
- ✓ Nombre total de projecteurs : 12
- ✓ Projecteur ECOblast 5/300 LED
- ✓ Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 44,9
- ✓ Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 159 lux
- ✓ U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,57
- ✓ U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,74
- ✓ Température de couleur : 5700k

✓ Zone de sécurité (points bis calculés) : conformes

La CDTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes et transmet à la CRTIS.

CONTROLE DE STADE, VISITES OU RENDEZ-VOUS DISTRICT ET MAIRIE – AVIS PREALABLE

AOP OU ATTESTATION DE CAPACITE (299 PERSONNES)

POITIERS – STADE DU CLOS GAUTHIER

AAC de 299 personnes du 04/10/2022 signée du Grand Poitiers

POITIERS – STADE JEAN LUC GABOREAU

AAC de 299 personnes du 04/10/2022 signée du Grand Poitiers

NOUAILLE MAUPERTUIS – STADE DE LA LEZINIÈRE

AOP de 299 personnes du 26/08/2022 signé du maire

LOUDUN – GYMNASSE JEAN TOURET

AOP du 23/01/2006 signé du maire

DIVERS

❖ **ST BENOIT – MUNICIPAL – 862140201**

Suppression signée du maire le 02/09/2022

❖ **CEAUX EN COUHE – STADE MUNICIPAL – NNI 860430101**

Suppression signée du maire le 15/09/2022

❖ **VILLIERS – STADE MUNICIPAL – NNI 862520101**

Mise en sommeil signé du maire le 18/10/2022

❖ **ITEUIL – STADE MUNICIPAL – NNI 861130102**

Mise en sommeil signé du maire le 29/09/2022

❖ **FONTAINE LE COMTE – STADE JEAN ROUSSEAU – NNI 861000201**

Mise en sommeil signé du maire le 27/10/2022

PROCHAINE REUNION sur convocation

Le Président : Guy Malbrand le 04/11/2022

